



Résumé des négociations de la CCNUCC Bonn, Allemagne, 6-17 juin 2011

La première session entièrement consacrée à la négociation au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) depuis l'adoption des Accords de Cancun en décembre dernier, a eu lieu en début du mois. S'y sont réunis, les quatre principaux organes de négociation, à savoir, le Groupe de travail spécial sur le protocole de Kyoto (AWG-KP) et le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme (AWG-LCA), ainsi que les deux organes subsidiaires permanents de la CCNUCC - l'Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre (SBI) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (SBSTA). Des ateliers informels ont été organisés pour le traitement des questions ayant trait à la participation d'observateurs, à la recherche et aux mesures d'atténuations devant être prises dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. Sont venus à Bonn, plus de 3.500 participants, représentant les gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, le milieu universitaire, le secteur privé et les médias.

Ce compte rendu fournit un résumé et une analyse de la session de la CCNUCC à Bonn. Il passe en revue les principaux thèmes politiques abordés et présente une évaluation de l'état d'avancement des négociations. Une série de tableaux détaillés est présentée dans l'Annexe 1 autour des thèmes suivants :

- L'atténuation pour les pays les moins avancés
- L'atténuation pour les pays en développement
- L'adaptation
- La mise au point et le transfert de technologies
- La réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD)
- Le renforcement des capacités
- Le financement
- Le fonds vert pour le climat
- Questions diverses au titre du SBI
- Questions diverses au titre du SBSTA
- Les pertes et dommages

Reconstruire la dynamique

Après le peu de progrès accomplis à la session d'avril, à Bangkok, de nombreuses parties avaient hâte de voir les choses avancer plus rapidement en Juin. La rude bataille menée à Bangkok sur les ordres du jour des GTS, a permis à l'AWG-LCA et à l'AWG-KP de passer rapidement à de petits groupes de négociation, à Bonn. Mais, les organes subsidiaires, qui se rencontraient pour la première fois, depuis Cancun, ont réédité l'expérience vécue par les GTS à Bangkok et ont passé une bonne partie de la première semaine sur leurs ordres du jour respectifs. Les parties étaient en désaccord sur les points tirés des accords de Cancun et transmis aux organes subsidiaires (exemple : la surveillance, la notification et la vérification (SNV)), ainsi que sur les nouveaux éléments proposés par les parties depuis les négociations de Bangkok

dont, notamment, les effets du changement climatique sur les secteurs de l'eau et de l'agriculture. L'impact des mesures de riposte a également été examiné, les parties acceptant de tenir un forum conjoint SBI/SBSTA sur ce thème.¹

Des discussions fructueuses, mais lentes

Malgré les revers sur l'adoption des ordres du jour, les parties ont réussi à bien travailler dans l'ensemble des quatre organes de négociation. Elles ont été en mesure de se concentrer sur quelques-unes des dispositions opérationnelles et institutionnelles des mécanismes établis à Cancun et d'indiquer la manière dont, à leur avis, ces éléments pourraient s'agencer à la CdP 7/RdP 17 à Durban.

Des avancées ont été accomplies sur l'adaptation et la technologie. Les discussions sur l'adaptation ont été axées sur la gouvernance, la composition et le rôle du Comité d'adaptation. Les parties ont examiné la façon dont le comité, qui doit promouvoir la mise en œuvre de mesures d'adaptation renforcées, de manière cohérente, exercera ses fonctions et la façon dont il sera relié à d'autres initiatives d'adaptation, telles que le Programme de travail de Nairobi. S'agissant de la technologie, les parties ont poursuivi l'examen de la manière dont le mécanisme idoïne facilitera la mise en œuvre d'actions de mise au point et de transfert de technologie. Les parties ont travaillé en vue d'une définition du centre et du réseau nécessaire au soutien des objectifs du mécanisme et à la mobilisation des parties prenantes.

Au sujet des mesures d'atténuation devant être mises en place par les pays en développement parties, les parties ont discuté de la création d'un registre des mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (MAAN). Le registre permettra d'enregistrer les mesures soumises par les pays et de faciliter l'assortiment du financement, de la technologie et du renforcement des capacités nécessaires au soutien de ces mesures. Au sujet des mesures d'atténuation à entreprendre par les pays industrialisés parties, les parties ont parlé d'un besoin d'engagements plus ambitieux de la part des pays industrialisés et de la façon dont ces engagements seront comptabilisés et revus. Dans les discussions sur la REDD, les parties ont abordé les options offertes pour le financement de la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre la REDD +.

Au sujet du financement, les parties ont mené des discussions au sein du Comité permanent qui a été établi dans le cadre de l'Accord de Cancun pour garder une vue d'ensemble des apports financiers au titre du changement climatique et améliorer la cohérence et la coordination du financement des activités inscrites dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Les parties y ont débattu du point de savoir si le comité devait remplir des fonctions de conseil ou des fonctions de supervision. En outre, les parties continuent de surveiller de près les développements survenant dans la conception du Fonds vert pour le climat qui se déroulent dans les réunions du Comité transitoire.

La route vers Durban passe par Kyoto

La réunion de Durban approchant rapidement, les parties ont exprimé le besoin d'éclaircir ce que le paquet de décisions doit contenir pour la CdP 17/RdP 7. Plusieurs pays en développement ont appelé la réunion de Durban à solidifier une 2^{ème} période d'engagement, au titre du Protocole de Kyoto, tandis que de nombreux pays industrialisés parties ont soutenu que tout progrès au titre du protocole de

¹ Les mesures de riposte sont concernées par les impacts économiques dans les pays en développement dûs aux mesures d'atténuation entreprises dans les pays industrialisés, en particulier par rapport à la demande de combustibles fossiles. Les pays de l'OPEP ont soutenu que les réductions mondiales d'émissions de GES, conduira à une baisse de la demande de combustibles fossiles, et par conséquent à une baisse du PIB des pays de l'OPEP, ce pourquoi ils demandent une indemnisation.

Kyoto doit s'accompagner d'avancées vers un cadre englobant la prise de mesures d'atténuation par tous les grands émetteurs. A l'évidence, cette question continuera d'être au centre des débats d'ici la réunion de Durban et durant les travaux de cette dernière.

Le Japon, la Russie et le Canada ont réitéré qu'ils ne souscriraient pas à une 2^{ème} période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. D'autres pays industrialisés ont déclaré qu'ils souhaitaient avoir davantage de précisions sur les règles techniques devant régir une 2^{ème} période d'engagement avant d'y souscrire. Cela a été contesté par les pays en développement qui soutiennent que les pays industrialisés devraient exprimer un engagement politique en faveur d'une 2^{ème} période d'engagement avant l'établissement des règles techniques. Certains pays en développement ont également suggéré que tous les pays industrialisés qui ont déclaré qu'ils ne participeraient pas à une 2^{ème} période d'engagement, à savoir, le Japon, la Russie, le Canada et les Etats-Unis, ne doivent pas prendre part au débat sur l'avenir du Protocole de Kyoto.

La 1^{ère} période d'engagement du Protocole de Kyoto arrivant à échéance fin 2012, de nombreuses parties ont fait part de leur préoccupation au sujet du hiatus potentiel entre les première et deuxième périodes d'engagement. Un certain nombre de mécanismes de marché, ainsi que le Fonds d'adaptation, fonctionnent dans le cadre du Protocole de Kyoto et les parties ont exprimé la nécessité d'une plateforme stable pour ces derniers. Aucune conclusion n'a été atteinte sur les façons les plus efficaces de combler le hiatus, mais il est clair que des options doivent être présentées par la réunion de Durban.

La pression va continuer à augmenter sur cette question. Et, avec en cours, quatre voies de négociation à la fois, des chevauchements et des liens sont en train d'apparaître. Par exemple, les engagements par les parties de l'Annexe I du Protocole de Kyoto sont reliés, par de nombreux pays, aux actions menées par les pays en développement au titre de la Convention. Cependant, plusieurs questions techniques et de mise en œuvre devant encadrer ces engagements et d'actions – notamment celles de la communication des GES du processus de SNV - sont en train d'être examinées au sein des organes subsidiaires. Il sera essentiel pour les parties de déterminer et de résoudre ces questions de sorte que les discussions menées dans les quatre voies puissent converger pour aboutir à un ensemble équilibré, à Durban.

Les prochaines réunions

A Bonn, le gouvernement d'Afrique du Sud a tenu sa première concertation avec les parties sur leurs attentes concernant le paquet de décisions qui sera adopté à Durban. Ces discussions se poursuivront durant le reste de cette année, aux côtés des réunions du Comité transitoire du Fonds vert pour le climat et les sessions de la CCNUCC. Les réunions prévues comprennent:

- 2-4 juillet: Réunion ministérielle à Berlin, en Allemagne, organisée par l'Afrique du Sud et l'Allemagne. La réunion rassemblera des représentants gouvernementaux de rang ministériel pour discuter des questions politiques de haut niveau liées à la négociation.
- 13 - 14 juillet: 3^{ème} réunion du Comité transitoire du Fonds vert pour le climat, à Tokyo, Japon
- 25-26 juillet: Réunion des négociateurs à Auckland, en Nouvelle-Zélande, organisée par l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande
- 5-9 septembre: Réunion ministérielle (à confirmer) avec la réunion des négociateurs et les parties prenantes. Accueillie par l'Afrique du Sud
- 26 sept-7 octobre: Session de négociation de la CCNUCC (lieu à confirmer - Bangkok ou Panama)

- 23-26 novembre: Réunion ministérielle Pré-CdP et réunion avec les négociateurs et les parties prenantes
- 28 novembre - 9 décembre: CdP 17/RdP 7 à Durban, Afrique du Sud

Annexe 1 : Analyse par thème

Les mesures d'atténuation à prendre par les pays industrialisés

La prise de mesures d'atténuation ambitieuses et la fourniture de financement par les pays industrialisés constituent la pierre angulaire de l'action internationale face aux changements climatiques, comme illustré par la période d'engagement et les objectifs de réduction des GES dans le Protocole de Kyoto. Mais, les objectifs du Protocole expirent en 2012 et, en outre, les Etats-Unis, deuxième plus grand émetteur mondial de GES, ne sont pas partie signataire du Protocole. Certains pays industrialisés parties au Protocole de Kyoto – le Japon, la Russie et le Canada - ont déclaré qu'ils ne se joindront pas à une deuxième période d'engagement, tandis que d'autres - l'Australie et la Nouvelle-Zélande – perçoivent une deuxième période d'engagement comme une transition vers un traité mondial. Les questions concernant la façon d'intégrer les Etats-Unis, ainsi que les grandes économies émergentes, dans un accord contraignant, continuent d'être débattues.

| | |
|---|---|
| Les points de convergence | <ul style="list-style-type: none">● Une plus grande ambition est nécessaire de la part des pays, afin de limiter l'augmentation de la température mondiale● Les pays industrialisés fourniront des renseignements sur les engagements d'atténuation et la fourniture de soutiens sous forme de, ressources financières, d'appui techniques et de renforcement des capacités aux pays en développement pour l'amélioration des communications nationales● Les pays industrialisés fourniront des mises à jour sur les progrès accomplis en matière de réduction des émissions, dans des rapports biennaux● Un processus d'évaluation international (IRA) sera établi pour examiner les émissions et les éliminations accomplies par les pays industrialisés |
| Les points de divergence qui restent à résoudre | <ul style="list-style-type: none">● L'importance et la forme des engagements des pays industrialisés (% de réduction, année de référence)● Le rôle des mécanismes de compensation et de l'Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) dans la concrétisation des engagements● Les lignes directrices encadrant le processus d'amélioration des communications des données et des rapports biennaux nationaux● Le processus et les lignes directrices encadrant l'évaluation● Les mécanismes de respect des obligations |
| Les Implications pour le développement | L'atténuation des pays industrialisés doit être la force motrice derrière le régime climatique mondial, la création d'un marché de crédits carbone et la promotion de la mise au point de technologies sobres en carbone. Une ambition claire et contraignante de la part des pays industrialisés est indispensable à la lutte contre le changement climatique. |

Les mesures d'atténuation à prendre par les pays en développement

| | |
|--|---|
| <p>Les points de convergence</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les pays en développement élaboreront des stratégies de développement à faible émission, qui comprennent des mesures d'atténuation appropriées pour le niveau national (MAAN) • Les pays industrialisés fourniront financement, renforcement des capacités et technologie pour certaines MAAN, bien que les moyens pour cela soient peu clairs • Les MAAN soutenues seront internationalement enregistrées dans un registre des MAAN, et leur application surveillée, réexaminée et vérifiée (SRV) • Les MAAN non soutenues seront soumises à un processus de SNV intérieur et communiquées par le biais de nouveaux rapports nationaux améliorés, tous les quatre ans. En outre, les pays en développement sont tenus de présenter des rapports biennaux qui comprennent des inventaires des gaz à effet de serre, des informations sur les mesures d'atténuation entreprises, sur les besoins et sur le soutien reçu • Un processus de consultation et analyse internationales (CAI) sera élaboré pour les rapports biennaux • Les PMA et les PEID seront exemptés de l'entreprise de MAAN non soutenues |
| <p>Les points de divergence qui restent à résoudre</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La définition précise, le contenu et les exigences relatives aux MAAN • Les fonctions et la structure du registre des MAAN • La portée et le contenu des communications nationales améliorées • Le contenu des rapports biennaux : les rapports devraient porter uniquement sur les MAAN non soutenues? • La facilitation du soutien aux MAAN • Les lignes directrices encadrant le processus de SNV des MAAN soutenues • Le processus et les lignes directrices encadrant le processus de CAI - doit-il avoir à la fois des composantes de consultation technique et des composantes de consultation publique? |
| <p>Les Implications pour le développement</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les principales sources des émissions mondiales sont toutes étroitement liées aux OMD (29% l'électricité et le chauffage, 14% l'agriculture, 12% le changement d'affectation des terres et la foresterie) • La réduction des émissions doit être entreprise dans le cadre des priorités nationales relatives à la réduction de la pauvreté et aux OMD. Les MAAN doivent être élaborées de manière qui appréhende et suive efficacement ces priorités • Les MAAN exigeront des choix d'investissement éclairés, des politiques nationales et des systèmes réglementaires |

Les mesures d'adaptation

| | |
|--|--|
| <p>Les points de convergence</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Un cadre d'adaptation qui comprend le soutien de la planification des mesures d'adaptation, des programmes et projets, des évaluations de vulnérabilité, du renforcement des capacités institutionnelles, de la prévention des risques de catastrophe et de l'échange des connaissances et données ● Un comité d'adaptation pour promouvoir la mise en œuvre de mesures d'adaptation renforcée d'une manière cohérente ● Des plans nationaux d'adaptation (PNA) pour les pays les moins avancés et autres pays en développement permettant de déterminer les besoins d'adaptation à moyen et long termes et des stratégies d'exécution pour répondre à ces besoins.² ● La création de centres et de réseaux régionaux, ainsi que d'un centre international ● Les liens avec les mécanismes de financement de la CCNUCC, y compris le Fonds vert pour le climat |
| <p>Les points de divergence qui restent à résoudre</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Composition, modalités et procédures du comité d'adaptation, y compris les liens avec d'autres institutions, les PAN et le Fonds vert pour le climat ● Des questions importantes demeurent sur la vulnérabilité - Comment déterminer les pays les plus vulnérables? ● Les mécanismes et les dispositions institutionnels du cadre d'adaptation ● La méthodologie applicable aux PAN - Les parties organiseront une réunion d'experts sur le processus à mettre en place par les PMA pour l'élaboration et la mise en œuvre de PAN et sur le niveau de l'aide devant être apportée à la fois aux pays en développement et aux PMA. (Les soumissions concernant le processus et les lignes directrices sont à présenter d'ici le 15 août) ● Le programme de travail pour les pertes et dommages |
| <p>Les Implications pour le développement</p> | <ul style="list-style-type: none"> ● Sans la mise en place de mesures d'adaptation efficaces, le changement climatique menace d'annuler des décennies de développement. Il est donc essentiel de faire en sorte que l'aide au développement soit "étanche au changement climatique" et de renforcer les capacités des institutions nationales à intégrer les mesures d'adaptation et de résilience dans le développement et la planification budgétaire, de manière itérative ● Moyennant une planification intelligente, l'adaptation offre désormais l'opportunité d'améliorer la résilience climatique à travers la réalisation des OMD et la réduction de la pauvreté |

²Les PAN sont considérés comme étant indépendants des Programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA). Les PAN sont axés les besoins d'adaptation à moyen et long terme, tandis que les PANA sont axés sur les mesures d'adaptation urgentes et immédiates.

La mise au point et le transfert des technologies

| | |
|--|--|
| <p>Les points de convergence</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'un Mécanisme technologique au titre de la Convention. Le mécanisme aura trois composantes: un Comité exécutif de la technologie (CET), un Centre de technologie du climat et d'un Réseau des technologies du climat (RTC) • En 2011, le RTC sera conçu, ainsi que les critères de sélection de l'hôte du RTC • Il est largement admis que l'hôte du RTC sera une institution disponible. Les parties ont convenu qu'on devrait entreprendre de manière urgente les demandes de propositions pour le RTC • Jusqu'à présent, aucune institution n'a présenté une offre précise d'agir comme hôte du RTC, mais plusieurs organisations, dont le PNUD, ont été approchées par le président du Groupe de la technologie pour discuter des rôles d'hébergement possibles |
| <p>Les points de divergence qui restent à résoudre</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le processus de sélection et les critères de choix d'une institution hôte pour le RTC, y compris les critères de sélection et le rôle de l'organe subsidiaire dans cette section • Les fonctions du centre et du réseau (tirées des accords de Cancun) et la structure de la gouvernance du mécanisme de la technologie et le lien avec le Fonds vert pour le climat • De nombreuses parties soutiennent l'idée d'une institution hôte petite, efficace et souple. Certains pays ont également souhaité une option qui n'implique pas la création d'un nouvel organe, mais dans laquelle le RTC a un directeur général et une petite équipe hébergés dans une institution disponible de l'ONU, l'orientation stratégique étant fournie par le CET • La relation au mécanisme de financement de la CCNUCC • Le point de savoir si le RTC sera thématique, régional ou international • Le calendrier que le président a fixé sollicite des propositions des parties intéressées par Durban. L'analyse des propositions aura lieu en mars de l'année prochaine, et la décision finale, en juin. Cela est jugé comme étant trop ambitieux, par certaines parties, le RFP devant encore être convenu |

La REDD dans les pays en développement et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD +)

| | |
|--|--|
| <p>Les points de convergence</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les Parties ont atteint un consensus sur la REDD + dans le cadre des Accords de Cancun, promettant de travailler à la définition du champ d'application, des éléments, de l'approche, de l'échelle et des garanties pour la REDD +, ainsi que sur la nécessité d'une meilleure définition des options de financement et d'autres questions méthodologiques • D'ici la CdP 17, les parties relevant du Groupe de travail de l'ACALT sont invitées à explorer les options de financement de la mise en œuvre complète des mesures tournées vers des résultats concrets de la REDD +. Les parties ont convenu que le financement public devrait jouer un rôle plus important dans la phase d'élaboration, mais qu'un panier d'options de financement alternatives doit être envisagé pour la troisième phase • D'ici la CdP 17, les parties relevant du SBSTA sont priées d'élaborer les modalités relatives aux niveaux de référence et aux systèmes de surveillance des forêts; d'élaborer des directives devant régir les garanties et d'élaborer des modalités du processus de SNV des émissions anthropiques liées à la forêt, par source, et des absorptions, par puits, les stocks de carbone forestier et des changements survenant dans les aires forestières, résultant de la mise en œuvre des activités de la REDD + • Les parties ont convenu de travailler sur des définitions des forêts, sur les niveaux de référence et sur la surveillance |
| <p>Les points de divergence qui restent à résoudre</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Rôle des marchés du carbone dans le financement de la REDD + • Le champ d'action de la REDD + • Certains affirment que la REDD + progresse trop vite par rapport à d'autres domaines de la CCNUCC. D'autres déclarent que la REDD + doit poursuivre sa progression de manière urgente • Les pays en développement ne voudront pas de directives trop détaillées du SBSTA ni d'exigences rigoureuses en matière de communication des données, et cela sera contré par les pays industrialisés |
| <p>Les Implications pour le développement</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le lien essentiel entre la foresterie et les moyens de subsistance fait de la REDD + une grande occasion de soutenir les efforts de développement et de réduction de la pauvreté • Le financement disponible pour la REDD + offre à ceux qui dépendent des forêts l'occasion de se créer des moyens de subsistance plus durables • Aux pays forestiers en développement, la REDD + offre l'occasion de bénéficier du financement destiné à l'atténuation des effets du changement climatique et de catalyser la conversion vers un développement à faible émission de GES et résistant au changement climatique |

Le renforcement des capacités

Le Renforcement des capacités est un thème transversal qui est essentiel pour assurer des mesures d'atténuation et d'adaptation efficaces. Dans le cadre des négociations, il y a un désaccord entre les parties quant à savoir s'il doit y avoir une source particulière de financement et de soutien technique ou si ce volet doit être intégré dans tous les autres domaines. Il est essentiel que le renforcement des capacités soit représenté de manière effective dans le régime climatique post-2012 et que des fonds suffisants soient affectés à ce domaine.

| | |
|---|---|
| Les points de convergence | <ul style="list-style-type: none"> ● Le renforcement des capacités est un élément nécessaire à tout accord sur la lutte contre le changement climatique ● Le renforcement des capacités doit être appuyé par une assistance technique et financière ● Les mécanismes de communication des données relatives au renforcement des capacités doivent être efficaces et ne doivent pas allourdir le fardeau des pays en développement |
| Les points de divergence qui restent à résoudre | <ul style="list-style-type: none"> ● Le point de savoir s'il faut créer une institution/un groupe d'experts qui assure la coordination, ainsi que le suivi et la communication des données relatives aux activités de renforcement des capacités ● L'utilisation d'indicateurs de performance (et/ou présenter éventuellement les données dans les communications nationales) pour l'évaluation du renforcement des capacités dans les pays en développement ● Les modalités du soutien financier destiné aux activités de renforcement des capacités – le point de savoir si un guichet /un fonds doit fournir le soutien ou si le renforcement des capacités doit être intégré dans les guichets/fonds de l'atténuation, de l'adaptation, etc ● Le rôle du secteur privé dans le renforcement des capacités ● Les modalités de suivi et d'évaluation |
| Les Implications pour le développement | <ul style="list-style-type: none"> ● Il est clair qu'un écart immense existe entre les ambitions en cours d'examen dans le texte de négociation et la capacité réelle des pays en matière de mise en application et d'accès aux ressources pour financer les actions de lutte contre le changement climatique et promouvoir le développement. Le renforcement des capacités est essentiel pour s'assurer que les pays en développement, particulièrement les plus vulnérables d'entre eux – puissent prendre des décisions technologiques et opérer des investissements éclairés en matière de changement climatique. |

Le Financement

Le financement est un thème transversal dans les négociations sur le changement climatique et couvre un certain nombre d'éléments différents. Après l'adoption des Accords de Cancún, les gouvernements sont en train de concevoir un Comité permanent du financement de la Convention. En parallèle - et en dehors des négociations officielles - un Comité de transition est en train de concevoir le Fonds vert pour le climat. Il ya aussi des questions de financement qui sont posées depuis longtemps dans les négociations, notamment celles du travail sur l'évaluation des besoins financiers des pays en développement, du financement à démarrage rapide et du financement à long terme

| | |
|---|---|
| Les points de convergence | Il a été convenu que les organismes internationaux continuent à soutenir l'évaluation des investissements et apports financiers nécessaires à la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, suite des travaux de secrétariat de la CCNUCC et du PNUD |
| Les points de divergence qui restent à résoudre | <ul style="list-style-type: none"> ● Au sujet de la conception du Comité permanent, il ya une certaine convergence que le comité doit remplir une fonction de coordination. Toutefois, le point de savoir dans quelle mesure le comité devrait fournir des avis aux fonds, reste objet de controverse. Il reste aussi une ambiguïté sur la composition du Comité permanent, les Accords de Cancun ne donnant pas de directives sur cette question ● Au sujet du financement à démarrage rapide, les gouvernements n'ont pas fourni d'éclaircissement sur la question de savoir si l'AWG-LCA doit être chargé de l'examen des engagements et les concrétisations à ce jour. Les pays industrialisés soutiennent que cela n'est pas nécessaire et peut être couvert dans leurs communications nationales ● Au sujet du financement à long terme, il ya peu de clarté sur la façon de faire avancer les discussions sur le sourcing, suite au rapport du FAM. Les pays en développement tiennent à la poursuite des discussions dans le processus de la CCNUCC ● Au sujet du Fonds vert pour le climat, le Comité de transition continue à tenir régulièrement des réunions et des travaux sur le champ d'application, sur la gouvernance et sur les opérations du Fonds. (voir les mises à jour spécifiques ci-dessous) |
| Les Implications pour le développement | <ul style="list-style-type: none"> ● Les résultats des négociations sur le financement sont essentiels à la mise en œuvre effective de la Convention ● Cela nécessite une augmentation des volumes de financement de manière coordonnée. Un rôle clairement défini pour le Comité permanent est essentiel à cet égard |

Le Fonds vert pour le Climat

Le Comité de transition (CT) pour la conception du Fonds vert pour le climat (FVC) a tenu sa première réunion ainsi qu'un atelier technique (respectivement les 28 et 29 avril et du 30 mai au 1^{er} juin,). La dynamique au sein du TC atteindra son apogée à sa deuxième réunion les 13 et 14 juillet, à Tokyo.

Le CT est organisé en quatre axes de travail :

- Axe de travail 1 (le champ d'application et les principes): La Barbade et l'Espagne
- Axe de travail 2 (la gouvernance): la RDC et la Suisse
- Axe de travail 3 (les opérations): le Pakistan et l'Australie
- Axe de travail 4 (les M & E): le Bangladesh et la Suède

Chacun de ces axes de travail est en train de solliciter, de la part des membres du CT et des observateurs, des soumissions en vue d'élaborer des documents de discussion et de négociation, pour les réunions ultérieures du CT. A ce stade, un large tableau est en train d'émerger quant à la portée thématique et aux principes généraux du FVC, bien que ceux-ci restent à un niveau largement générique. Il est reconnu que le FVC doit englober l'ensemble des principaux domaines thématiques du Plan d'action de Bali et qu'il doit être impulsé par les pays, transformationnel et catalyser les financements aux échelles internationale et nationale.

Au sujet des questions de gouvernance, beaucoup de travail reste à faire. Les soumissions concernant le Comité directeur, le secrétariat indépendant et le conseil des tuteurs continuent d'être soumises aux co-modérateurs des axes de travail. Il est probable que des orientations politiques seront nécessaires à un certain nombre de ces questions.

Au sujet des questions opérationnelles, une certaine convergence générale existe apparemment sur diverses questions techniques, telles que les instruments de financement et les modalités d'accès, que le FVC pourrait inclure. Sur ces deux points, une série de différents instruments et de différentes modalités sont sur la table, y compris à la fois l'accès multilatéral et l'accès direct considérablement intensifié. Il ya aussi une discussion active sur la façon dont les dispositions institutionnelles adoptées à l'intérieur des pays pourraient être renforcées par le FVC.

À la deuxième réunion du CT, qui se tient prochainement, les membres vont essayer de se concentrer sur les principales questions centrales qui, lorsqu'elles auront été résolues, pourront servir de guides aux questions plus techniques. Ces questions comprennent le statut juridique du FVC, son modèle institutionnel et les guichets de son financement.

Questions diverses de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

En tant que l'un des deux organes subsidiaires permanents de la CCNUCC, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) fournit à la CdP des avis sur toutes les questions touchant à la mise en œuvre de la Convention. Une tâche particulièrement importante à cet égard, consiste à examiner les données contenues dans les communications nationales et les inventaires nationaux des émissions présentés par les Parties en vue d'évaluer l'efficacité globale de la Convention.

Les négociations menées dans le cadre du SBI ont commencé tardivement durant la première semaine de la session de juin, en raison des longues discussions officielles tenues sur l'adoption de l'ordre du jour. Ci-dessous, se trouvent des mises à jour sur les principales questions relevant du SBI, qui n'ont pas été abordées dans les analyses thématiques ci-dessus.

| | |
|------------------|--|
| Les mises à jour | <ul style="list-style-type: none">• Au sujet de l'Article 6 de la Convention (sensibilisation, formation et conscientisation du public), il a été décidé d'organiser un atelier dans les PMA d'ici juin 2012. Le programme de travail de New Delhi sera réexaminé - en vue de renforcer l'approche ascendante, d'encourager la participation active des femmes, des jeunes et des médias, d'intégrer les aspects touchant à la parité hommes-femmes et de renforcer la présence des questions d'adaptation dans les campagnes d'éducation et de communication. Les pays en développement seront soutenus dans l'élaboration de stratégies et plans nationaux sur l'article 6.• Au sujet du financement, la discussion au sein du SBI a porté sur l'évaluation des besoins, soutenue par le Secrétariat de la CCNUCC, ainsi que sur les travaux complémentaires entrepris par le PNUD. Les parties ont prié ces institutions à poursuivre leurs travaux sur la détermination des besoins en financements et en investissements pour la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. Les parties ont également demandé aux pays industrialisés parties de fournir un soutien financier pour ces activités.• Au sujet de la participation des observateurs dans le processus, la nécessité d'engager un large éventail de parties prenantes a été reconnue. Il a été convenu que les moyens d'engagement disponibles pourraient être améliorés (la question de la participation des observateurs dans les groupes de contact et les groupes informels a été supprimée de la version finale).• Au sujet des questions relatives aux pays les moins avancés, les contributions au Fonds pour les PMA ont été mises en exergue et de nouvelles contributions ont été encouragées. Des appréciations ont été exprimées à l'égard du travail accompli par le Groupe d'experts sur les PMA (GEPMA) et son programme de travail au titre de l'exercice biennale 2011-12 a été soutenu. Le Programme d'action d'Istanbul pour les PMA sera rattaché aux travaux du GEPMA. |
|------------------|--|

Questions diverses de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique

En tant que l'un des deux organes subsidiaires permanents de la CCNUCC, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique (SBSTA) fournit des avis sur un certain nombre de questions techniques liées à la CCNUCC. Ses principales tâches comprennent la promotion de la mise au point et du transfert de technologies écologiques, la conduite de travaux techniques pour l'amélioration des lignes directrices encadrant l'élaboration des communications nationales et des inventaires d'émission, et l'exécution de travaux méthodologiques dans des secteurs spécifiques, tels que celui de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie, et les domaines de l'adaptation et de la vulnérabilité.

Les négociations menées dans le cadre du SBSTA ont commencé tardivement durant la première semaine, en raison de longues discussions informelles sur l'adoption de l'ordre du jour. Ci-dessous, se trouvent un certain nombre de mises à jour sur les principales questions relevant du SBSTA qui n'ont pas été abordées dans les analyses thématiques ci-dessus.

| | |
|------------------|---|
| Les mises à jour | <ul style="list-style-type: none">• Au sujet du Programme de travail de Nairobi (PTN), la plupart des parties étaient satisfaites de l'état d'avancement actuel des travaux et ont discuté de l'évaluation du PTN, de la fourniture au SBI de données fondées sur les activités menées, et de la détermination d'activités pour le programme de travail futur. Les parties continueront d'examiner la manière dont le PTN concerne le Comité d'adaptation. Les parties ont également demandé au Secrétariat de la CCNUCC d'entreprendre une enquête sur les besoins prioritaires quant aux produits du PTN, d'élaborer un document technique sur l'eau et l'adaptation et d'organiser un atelier conjoint SBSTA/SBI consacré à l'examen des résultats du PTN.• Au sujet des mesures de riposte, les parties ont convenu de tenir un Forum conjoint SBI/SBSTA où les parties pourraient procéder à un échange de vues sur le champ d'application et sur les modalités de travail. Les parties ont convenu de tenir un autre forum à Durban pour y poursuivre leurs discussions. Certaines parties ont accueilli favorablement l'idée d'y élargir les discussions, mais d'autres ont souligné la nécessité de rationaliser et d'équilibrer le forum avec les discussions sur les mesures de riposte, menées actuellement dans les autres instances de négociation. Les soumissions concernant le programme de travail sur les mesures de riposte sont à présenter d'ici le 19 septembre.• Les discussions sur les émissions des transports aérien et maritime ont vu une division entre les pays industrialisés et les pays en développement quant à la façon dont la question devrait avancer. De nombreux pays en développement ont préconisé l'utilisation du principe de "responsabilités communes mais différenciées" et que tout mécanisme de marché peut accroître les coûts et affecter le commerce. Les pays industrialisés ont apporté leur appui à une proposition de l'OMI/ICAO de développer les flux de revenus pour la lutte contre le changement climatique dans ces secteurs.• Les négociations sur l'adoption de mesures communes pour calculer l'équivalence en CO2 des gaz à effet de serre, ont été axées sur une insistance de certains pays en développement, sur l'utilisation d'un potentiel de réchauffement global différent, tandis que d'autres parties ont soutenu les |
|------------------|---|

Les pertes et dommages

| | |
|--|--|
| <p>Les principales questions /conclusions recommandations</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un programme de travail en conformité avec les Accords de Cancun pour traiter les pertes et dommages liés au changement climatique et à son impact; • La nécessité de renforcer la coopération et l'expertise internationales en vue de comprendre et de réduire les pertes et dommages aux effets néfastes, causés par les changements climatiques, les événements météorologiques extrêmes et événements à évolution lente. • Les domaines thématiques agréés sont les suivants: l'évaluation des risques de pertes et dommages; les approches du traitement des pertes et dommages; le rôle de la Convention dans l'amélioration de la mise en application d'un programme de traitement des pertes et dommages • Le SBI invite les parties et les institutions pertinentes à soumettre leurs vues et données sur les domaines thématiques au secrétariat de la CCNUCC, d'ici le 15 août 2011 • Le SBI demande au Secrétariat de la CCNUCC d'explorer la possibilité de convoquer une réunion d'experts, si possible. • Le SBI continue à élaborer les détails des grands domaines thématiques. Aux fins de produire des données permettant de formuler des recommandations sur les P&D, à la CdP à sa 18^e session en 2012, les éléments suivants doivent être pris en considération: a) l'élaboration éventuelle d'un mécanisme d'assurance contre les risques climatiques, pour atténuer les impacts associés aux événements météorologiques extrêmes; b) les options offertes pour la gestion et la prévention des risques; les mécanismes de partage et de transfert des risques, tels que l'assurance, y compris les options offertes pour la micro-assurance; et le renforcement de la résilience, notamment à travers la diversification économique; c) les approches pour aborder les mesures de réhabilitation associés aux événements à évolution lente; et d) l'engagement des parties prenantes dotées de compétences spécialisées pertinentes |
| <p>Les questions à résoudre / la voie à suivre</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les négociations autour du programme de travail sur les pertes et dommages ont été bloquées à cause des discussions prolongées sur les mesures de riposte • Il est bien entendu que la question des pertes et dommages sera examinée à la CdP17 à Durban. Une réunion est prévue à Panama fin septembre 2011 pour poursuivre les discussions avant Durban. |